

cofie reibe

S.C.H. Afr. S. 100.0 ZW/hz

Berne, le 8 novembre 1977.

CONFIDENTIELNote au Chef du DépartementSituation économique en Afrique du Sud1. Situation économique

Après une longue période de prospérité, l'économie de l'Afrique du Sud a été frappée simultanément par l'enchérissement du pétrole, la chute des cours des matières premières - or compris - dont elle est grosse exportatrice et une baisse de l'afflux de capitaux étrangers.

Les autorités n'ont pas réagi avec la rapidité qu'imposait cette situation nouvelle de sorte que la demande privée, notamment de biens de consommation, est restée très vive, entraînant une aggravation de l'inflation et une forte détérioration de la balance courante.

Le Gouvernement a fini par prendre des mesures qui, par paliers successifs, sont devenues rigoureuses. Il a agi sur plusieurs fronts à la fois. Ainsi :

- a) il a freiné la croissance rapide de la demande intérieure en limitant les crédits, en mettant des surcharges aux importations et en pratiquant une forme de politique des revenus;

- b) il a introduit une politique monétaire restrictive en contenant la progression de M^1 , en relevant les réserves minima des banques, en haussant les taux d'intérêt et en dévaluant le rand¹⁾ à plusieurs reprises;
- c) il a mené une politique budgétaire nettement déflationniste, relevant les impôts et compressant les dépenses publiques à l'exception de celles consacrées à la défense et aux travaux d'infrastructure (constructions de barrage, de voies ferrées, creusement de port en eau profonde pour l'évacuation des produits miniers).

La conjonction de ces mesures a produit un renforcement notable de la balance courante. A un déficit de 1,5 milliard de rand en 1976, ramené à 260 millions au premier trimestre 1977, a succédé un excédent de 1,2 milliard de rand au 2ème trimestre (à noter cependant que ce résultat est aussi attribuable à l'accroissement du volume des exportations et au relèvement du prix de l'or, soit à des facteurs indépendants de ceux sur lesquels agissaient les mesures restrictives du Gouvernement).

L'appréciation de la situation économique comporte encore des ombres :

- le taux de croissance reste très faible (1 % en 1976 et en 1977)

1) 1 rand = Fr.s. 2.60 au cours du 9 novembre 1977

- l'inflation demeure élevée (de l'ordre de 11 % cette année)
- le chômage est préoccupant (1,5 % pour les travailleurs blancs, indiens et "coloured", 15 % pour les travailleurs noirs)
- les sorties de capitaux (rand 500 millions) reflètent le remboursement de dettes à court terme et une "prudence" accrue des investisseurs étrangers envers la dégradation de la situation politico-sociale.

2. Appréciation de la situation économique

Le potentiel économique de l'Afrique du Sud reste considérable. Son développement dépend cependant beaucoup de l'évolution de la situation politique. A cet égard, il est indéniable que les investisseurs se montrent plus prudents et que le placement d'emprunts internationaux est devenu plus difficile pour l'Afrique du Sud. Ce pays conserve toutefois une bonne cote dans les milieux économiques privés.

L'évolution de la situation économique dépendra aussi beaucoup de celle de l'économie mondiale. L'Afrique du Sud présente encore une structure d'exportation assez proche de celle des pays en développement. Elle dépend donc largement des cours des matières premières qui sont à leur tour fonction de la situation économique mondiale.

Or, les perspectives de celle-ci ne laissent guère présager une forte reprise dans les prochaines années. Le chômage notamment chez les Africains va donc persister avec le ferment de troubles socio-politiques qu'il comporte.

Les choix politico-économiques de l'Afrique du Sud indiquent une évolution vers une plus grande autarcie. Un effort considérable est fait par exemple pour conserver l'énergie (fermeture des stations d'essence en fin de semaine) et développer des sources alternatives (énergie nucléaire, transformation du charbon en pétrole). Ces mesures indiquent aussi une volonté de recourir davantage aux ressources du pays et de renforcer considérablement la défense nationale.

3. Relations économiques bilatérales

a) Echanges commerciaux

Ils ont évolué comme suit :

	Importations	Exportations	Soldes
	en millions de francs		
1972	50	330	+ 280
1973	66	342	+ 276
1974	79	507	+ 428
1975	73	504	+ 431
1976	68	371	+ 302
1977 (janv.-sept.)	102	251	+ 149

La part des échanges sud-africains reste modeste par rapport à l'ensemble de notre commerce extérieur (1976: 0,18 % pour les importations, 1 % pour les exportations).

Notre balance commerciale est traditionnellement active avec l'Afrique du Sud.

La diminution de l'excédent, perceptible en 1976, s'est poursuivie pendant les neuf premiers mois de 1977. Elle est attribuable à l'augmentation des importations et à une baisse des exportations.

Quant au commerce de l'or sud-africain, qui se fait essentiellement par Zurich, il n'est pas recensé par nos statistiques du commerce extérieur.

Depuis décembre 1963, les ventes de matériel de guerre suisse à l'Afrique du Sud sont sous embargo.

b) Garanties des risques à l'exportation

L'engagement de la Confédération au titre de la garantie des risques à l'exportation s'élevait à Fr. 426 millions à mi-septembre (soit environ 2,5 % de l'ensemble des montants assurés). Ce chiffre donne un ordre de grandeur en ce qui concerne les risques encourus par la caisse fédérale.

c) Investissements

En l'absence de statistiques suisses, nous ne disposons pas de chiffres précis sur les investissements suisses en Afrique du Sud. Selon des évaluations, ces investissements pourraient être de l'ordre de 1,7 milliard de francs (soit un peu plus de 3 % des investissements directs suisses à l'étranger ou 1,5 % de l'ensemble des investissements suisses à l'étranger).

Des investissements de cet ordre de grandeur, doivent placer la Suisse au quatrième rang des pays investisseurs.

Quelque 40 entreprises suisse possèdent des filiales ou des représentations en Afrique du Sud. Parmi elles, les grands noms de la chimie, des machines et des banques.

La garantie des risques à l'investissement n'est pas accordée dans des cas concernant l'Afrique du Sud puisqu'elle n'est pas rangée dans la catégorie des PVD.

d) Exportations de capitaux suisses

Les exportations de capitaux soumises à autorisation (celles de plus de 10 millions de francs et d'une durée minimum d'un an) se sont élevées de 1945 à 1977

- 7 -

à quelque 2,5 milliards de francs soit 2,7 % de l'ensemble des capitaux suisses exportés. L'Afrique du Sud occupe la 10ème place parmi les clients de notre marché des capitaux.

Il est dans la politique constante du Département politique d'attirer l'attention de la BNS et aussi des instituts financiers privés sur les dangers que des exportations de capitaux trop importantes vers l'Afrique du Sud pourraient comporter. Le Département relève aussi les conséquences négatives qui pourraient en résulter dans nos échanges avec nos partenaires du Tiers-Monde. C'est en se fondant sur ces considérations qu'un plafond indicatif de 200 à 250 millions de francs a été établi.

Service économique et financier

J. Zwahlen

J. Zwahlen